

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO

LOIS ET DECRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSENT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo, France & Union Fse	1 an	6 mois
Ordinaire :	1.100 fr.	650 fr.
Avion :	3.000 fr.	1.600 fr.
Etranger	1 an	6 mois
Ordinaire :	1.400 fr.	800 fr.
Avion :	3.500 fr.	2.100 fr.
Prix du numéro	{ Au comptant, à l'imprimerie : 60 fr. Par porteur ou par la poste : 75 fr. Togo-France & Union Fse : Etranger : Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOME, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avances.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	60 f
Minimum	250 f
Chaque annonce répétée : moitié prix ; minimum 250 f	

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

DOMAINE

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mercredi 22 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier d'une contenance de 6 as 25 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dadzie, et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emmanuel Agbéviadé, cultivateur demeurant à Tovégan, cercle de Tsévié, suivant réquisition du 1^{er} août 1958, n° 3382.

Le mardi 7 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 1, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 5 as 96 cas, connu sous le nom de quartier n° 1 et borné au nord par une rue en projet, au sud par Charles Tétévi, à l'est par Moïse Dagnito et Kponvi Kobévi et à l'ouest par Amouzou Salomon, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Djélou Félicia, née Hulédé, revendeuse à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 8 août 1958, n° 3387.

Le mercredi 8 avril 1959, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, con-

sistant en un terrain urbain non bâti, de forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 60 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné à l'est, par la rue Thiers, au nord, au sud et à l'ouest par le surplus du terrain, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vitus Mensah, cathéchiste de la Mission catholique à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 8 août 1958, n° 3388.

Le mercredi 8 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 46 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné au nord et à l'est par le surplus du terrain, au sud par rue Alsace et Lorraine et à l'ouest par Robert Armatoé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Théophile Mensah, maître de la Mission catholique à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 8 août 1958, n° 3389.

Le mercredi 8 avril 1959, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, de forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 as 80 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné au nord, à l'est et au sud par le surplus du terrain des héritiers William Franz Mensah et à l'ouest par Robert Armatoé et Niakodi, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Elisabeth Mensah, revendeuse, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 9 août 1958, n° 3390.

Le jeudi 9 avril 1959, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 as 22 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné au nord par rue du Chemin de fer, à l'est et au sud par le surplus du terrain des héritiers William Franz Mensah, et à l'ouest par Ndjako Niakodi, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agnès Mensah, revendeuse, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 12 août 1958, n° 3392.

Le mercredi 8 avril 1959, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 60 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné à l'est par rue Thiers, au sud par rue Alsace et Lorraine, au nord et à l'ouest par le surplus du terrain des héritiers de feu William Franz Mensah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Harry Anthonius Mensah, propriétaire, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 12 août 1958, n° 3393.

Le jeudi 9 avril 1959, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 78 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné au nord par la rue du Chemin de fer, à l'est par la rue Thiers, au sud et à l'ouest par le surplus du terrain des héritiers William Frantz Mensah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alfred Mensah, propriétaire demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 12 août 1958, n° 3394.

Le jeudi 9 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 4, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 43 cas, connu sous le nom de quartier n° 4 et borné à l'est par rue Thiers, au nord, au sud et à l'ouest par le surplus du terrain des héritiers William Frantz Mensah, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Anna Mensah, revendeuse, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 12 août 1958, n° 3395.

Le mardi 7 avril 1959, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Nyékouakpœ, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 88 cas, connu sous le nom de quartier Nyékouakpœ et

borné au nord par la rue des palmiers prolongée, à l'est, au sud et à l'ouest par Koffi Akligo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon Calixte Amavi, chef de gare des CFT, à Tsévié, cercle de Tsévié, suivant réquisition du 14 août 1958, n° 3396.

Le mardi 3 mars 1959, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tomé-Avého Kpétakopé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural en forme de polygone irrégulier, complanté de caféiers et de cacaoyers d'une contenance de 1 ha 35 as 20 cas, connu sous le nom de Kpétakopé Avého et borné au nord par le ravin Awato, à l'est par Dabo Brah, Thomas Agbodjan et François Djisenou, au sud par Adjoyi et à l'ouest par A. Agbenu, A. Yossia et Vidjo Togbotsé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Robert Agbo, cultivateur demeurant à Kpétakopé-Avého, cercle de Klouto, suivant réquisition du 2 août 1958, n° 3383.

Le mercredi 15 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes Apéyéme-Tonomé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, en forme de polygone irrégulier, complanté de caféiers et cacaoyers, d'une contenance de 2 has 41 as 56 cas, connu sous le nom de Dayes Apéyéme-Tonomé et borné au nord par le requérant-même, à l'est par Daniel Aglagoh, au sud par le ruisseau Tonomé et à l'ouest par Aziakpé Gavi et Hermann Taffamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jonathan Taffamé, planteur, demeurant à Dayes-Apéyéme, cercle de Klouto, suivant réquisition du 19 août 1958, n° 3397.

Le lundi 13 avril 1959, à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé Kpodjimodji, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 72 cas, connu sous le nom de Kpodjimodji (Palimé) et borné au nord par Jean Kloutsé, à l'est par Winfried Sémédo, au sud par un projet de rue et à l'ouest par Jonathan Voulé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Roudolph Koffi Agbémanyolé, chauffeur demeurant à Palimé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 30 août 1958, n° 3400.

Le lundi 13 avril 1959, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé-Kpodjimodji, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 35 cas, connu sous le nom de Kpodjimodji (Palimé) et borné au nord par Remy Amétépé, à l'est par Roudolph Agbémanyolé, au sud et à l'ouest par projet de rues, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jonathan D. Voulé, transporteur, demeurant à Palimé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 30 août 1958, n° 3403.

Les mercredi 13 mai et jeudi 14 mai, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badou Menou Anyassi, cercle d'Atakpamé, consistant en un terrain rural, en forme de polygone irrégulier, complanté de cacaoyers, caféiers et palmiers à huile d'une contenance de 110 has 09 as 13 cas et borné au nord par Ravin Abéta, au sud par Yovo Efoúé, à l'est par Pétro Mensanvi Yessou et à l'ouest par Ravin Obéta et Pierre Boukaté, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samuel Ourriassa Obilalé, demeurant à Obilalécopé, cercle d'Atakpamé suivant réquisition du 12 juin 1958, n° 3347.

Le jeudi 16 avril 1959 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agadji, cercle d'Atakpamé consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier d'une contenance de 3 has 86 as 77 cas, connu sous le nom de Agnadouto, et borné au nord, au sud, à l'ouest par Atsoumalé William dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sedouh Simon, planteur demeurant à Agadji, cercle d'Atakpamé, suivant réquisition du 12 juillet 1958, n° 3371.

Le samedi 16 mai 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété-Maflo-Lilimé, cercle d'Atakpamé consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de cacaoyers d'une contenance de 2 has 47 as 60 cas et borné au nord par Comlan Assalib, au sud par Abouka Egah, à l'est par Samuel Dzokpo et à l'ouest par Ravin Ebouani, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ganuyasi Dotsé, cultivateur demeurant à Badou-Toméghé-Lilimé, cercle d'Atakpamé suivant réquisition du 19 juillet 1958, n° 3378.

Le vendredi 15 mai 1959, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété-Maflo-Atikpa, cercle d'Atakpamé, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de cacaoyers, d'une contenance de 2 has 14 as 06 cas, connu sous le nom de Atikpa et borné au nord par Alohonou Atendo, à l'est et au sud par Ayité Noagbé et le ruisseau Ovigo et à l'ouest par Ayité Noagbé et Agbossoka, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Ayité Barthélémy, Avocat-défenseur à Lomé, mandataire du sieur Amézouwoé Abotsi, cultivateur à Kpété-Maflo, cercle d'Atakpamé, suivant réquisition du 4 août 1958, n° 3384.

Le mardi 28 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 86 as 58 cas, et borné au nord par Adanlegou, à l'est par Vondoli Kponvi, au sud par Kokou Dzaka Honvi et à l'ouest par sentier limite entre Togo français et Gold-Coast, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur

Kodzo Dzaka, Kponvi, manoeuvre au wharf à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 5 août 1958, n° 3385.

Le mercredi 29 avril 1959, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adelikopé, cercle de Tsévié, consistant en un terrain rural, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 9 has 32 as 60 cas, connu sous le nom de Adelikopé et borné au nord par Kodjo Aziabo et Apedo Gbeku, au sud et à l'ouest par Kodjo Aziabo et à l'est par Alagan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Victor Doé Bruce demeurant à Lomé et représenté par le sieur Anthon Attiogbé Atayi, employé de commerce à Lomé, suivant réquisition du 8 août 1958, n° 3386.

Le vendredi 17 avril 1959, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agadji-village, cercle d'Atakpamé, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de caféiers et de palmiers à huile, d'une contenance de 36 as 00 ca et borné au nord par Simon Kossi Afomalé, au sud par Yédé Kouassi et Emmanuel Kokou Apedo, à l'est par Joseph Gbogbotéhi Nayo et à l'ouest par Simon Kossi Afomalé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alfa Alassane Yessifou, cultivateur, demeurant à Agadji-Akposso, cercle d'Atakpamé, suivant réquisition du 11 août 1958, n° 3391.

Le jeudi 30 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aguiar-Komé, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 44 cas, connu sous le nom de Aguiar-Komé et borné au nord par Apaloo et Emile Efua, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par Apaloo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yamadjako P. Simon, chef de station du C.T. à Lomé, suivant réquisition du 22 août 1958, n° 3398.

Le jeudi 30 avril 1959, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 6, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 86 cas, et borné au nord par T. 314, au sud par Nathaniel Domi Azaméti, à l'est par Boko Soga et T.T. 1807 et à l'ouest par la rue Stanley, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agnès Koshiwa Azaméti, revendeuse demeurant à Lomé, co-héritière et représentée de ses deux sœurs: 2^e Lucia Ama Azaméti et 3^e Laurencia Ablewa Azaméti, suivant réquisition du 29 août 1958, n° 3399.

Le mardi 21 avril 1959, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Lomé, cercle de Lomé, consistant

en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 9 as 36 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'est et au sud par les rues en projet et à l'ouest par Afonopé Jérôme et Hubert Etsé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahébia Elie, préposé des douanes, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 30 août 1958, n° 3401.

Le mardi 21 avril 1959, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 42 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par Augustin Dadzie, à l'est par Agloku Constantin TT. 3452, au sud par une rue en projet et à l'ouest par Ativi Louis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Robert M. Badjéné, géomètre-dessinateur à Lomé, mandataire du sieur Segbor Martin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 août 1958, n° 3402.

Le samedi 18 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dédomé Izoli, cercle d'Atakpamé consistant en un terrain rural non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de cacaoyers d'une contenance de 1 ha 55 as 56 cas, connu sous le nom de Izoli, et borné au nord par Akpossogna Rose, Mawuéna Mihounou et Ekpè Badjéné, à l'est par Lodonou Koaketo, au sud et à l'ouest par Mawouéna Mihounou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpossogna Aloufa Bernard, cultivateur à Dédomé, cercle d'Atakpamé suivant réquisition du 1^{er} septembre 1958, n° 3404.

Le vendredi 24 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Nyékonakpoé, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 05 cas, connu sous le nom de Nyékonakpoé, rue Doté Mensah et borné au nord par Mme Juliana Quist, au sud par la rue Doté Mensah prolongée, à l'ouest par Angelo Koffi Olympio et à l'est par Mme Dora Olympio, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Caroline Massanvi Agbolossou, revendeuse à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 4 septembre 1958, n° 3.407.

Le mercredi 22 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 23 as 73 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par un projet de rue, à l'est par Joseph K. Dadzie, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph Hoényidji Dadzie, maître-tailleur, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 8 septembre 1958, n° 3.408.

Le jeudi 23 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 36 as 92 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par Edmond Dadzie, à l'est, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph Hoényidji Dadzie, maître-tailleur, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 8 septembre 1958, n° 3.409.

Le lundi 4 mai 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Amoutivé, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 3 as 68 cas, connu sous le nom de Biossé et borné au nord et au sud par Dagnon Agbové, à l'est par la collectivité Gamadi et à l'ouest par la rue René-Caillé et une partie du T. T. 1.008 à M. Félicio de Souza, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Avadohoudé Dossou, gendarme auxiliaire, demeurant à Anécho, suivant réquisition du 8 septembre 1958, n° 3.411.

Le mardi 14 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé (Route de Lomé), cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 as 08 cas, connu sous le nom de Palimé (Route de Lomé) et borné au nord par Thobias Domingo, à l'est et au sud par Emmanuel Dotsé et à l'ouest par Emmanuel Dotsé et Kugbagbo Deh, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samuel Kuku Hiamaley, tisserand à Palimé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 12 septembre 1958, n° 3.413.

Le mardi 14 avril 1959 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, quartier Zomayi, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, en forme de polygone irrégulier, complanté de caféiers en plein rapport, d'une contenance de 4 as 03 cas, connu sous le nom de quartier Zomayi et borné au nord par Martin L. W. Titi, au sud par Kpoha Agbolossou, à l'est par Ambroise Tobias Domingo et à l'ouest par Martin L. W. Titi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ehrenfried Kwadjo Amétépé, cultivateur à Agomé-Tomégbé, suivant réquisition du 17 septembre 1958, n° 3.414.

Le vendredi 17 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agadji-Akposso-Sud, cercle d'Atakpamé, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de cacaoyers et caféiers d'une contenance de 3 has 05 as 15 cas, connu sous le nom de Todomé et borné au nord par Michel Amou, à l'est par Jacques Kokou Djahoua, au sud par Hermann Dokou et à l'ouest par Jacques Kokou Djahoua, dont

L'immatriculation a été demandée par le sieur Simon Djidjonou Amévo, cultivateur, demeurant à Sodo, cercle d'Atakpamé, suivant réquisition du 26 septembre 1958, n° 3.417.

Le mardi 5 mai 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 42 cas et borné au nord et à l'est par la famille Dadzie, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Louis Attivi, employé de commerce, demeurant à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1958, n° 3.419.

Le mercredi 6 mai 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 as 80 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord et à l'ouest par le surplus du terrain à la collectivité Dadzie, au sud et à l'est par des rues projetées, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emmanuel Ayayi Adjangba, comptable demeurant à Dakar, 2 Avenue Albert Sarraut et domicilié à Lomé Togo, suivant réquisition du 26 septembre 1958, n° 3.421.

Le mardi 5 mai 1959 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 as 15 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par un passage en projet, au sud par Evedji A. Sagbadjélou et Amos

Alé, à l'est et à l'ouest par des rues projetées, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samuel Agbéhonou, demeurant à Lomé, 25 rue Bugeand, mandataire, du sieur Battah Alexandre, commis des S.A.F.C. à Anécho, suivant réquisition du 1^{er} octobre 1958, n° 3.424.

Le mercredi 15 avril 1959 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes-Elavanyon, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de caféiers en plein rapport, d'une contenance de 5 has 54 as 46 cas, connu sous le nom de « Agbénohoé » et borné au nord, à l'est et au sud par le requérant, même et à l'ouest par Daniel Tété, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Salomon Létou, cultivateur, demeurant à Dayes-Elavanyon, cercle de Klouto, suivant réquisition du 15 octobre 1958, n° 3.437.

Le lundi 27 avril 1959 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 as 87 cas et borné au nord par T. T. 603 à Joseph Adauté, au sud par la rue Thimoty, à l'est par T. T. 2988 aux héritiers Quashie et à l'ouest par terrain à Andréas B. Lawson, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Josephine Ablavi Quadjo, revendeuse et propriétaire à Lomé, cercle de Lomé, suivant réquisition du 6 janvier 1959, n° 3.535.

Le conservateur de la propriété foncière;

E. G. Bruce